

10.50 INDUSTRIE PRODUCTION

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 1 000 €

Siège social :

17 Rue du chemin de fer
93500 - PANTIN

R.C.S. BOBIGNY : 843 894 106

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 06/05/2025

Le 6 mai 2025 à 19 h, les associés de la Société, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Préside la séance **Monsieur Anthony BERNARD-LUCCHIN,**

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Anthony BERNARD-LUCCHIN, 100 Actions

Soit ensemble 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

La totalité des associés étant présente ou représentée, l'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le président rappelle aux associés qu'il les a réunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement du nom patronimique du président
- Transfert du siège social
- Cessions d'actions du 6 mai 2025

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

AL.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés annonce le changement du nom patronimique de **Monsieur Anthony BERNARD-LUCHIN** qui se nomme désormais **Monsieur Anthony LUCCHIN**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés a pris la décision de transférer le siège social, à compter de ce jour, du 17 Rue du chemin de fer 93500 PANTIN au 100 à 108 bis avenue du Général Leclerc 93500 PANTIN.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés valide la cession d'actions du 6 mai 2025 jointe en annexe de ce procès-verbal. La société a dorénavant deux associés à actions égales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Monsieur Anthony LUCCHIN
Associé

